



CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Séance du Conseil communal du 11 octobre 2016

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1. **Statutaire**

- Présence de 4 municipaux, 1 municipal excusé, du boursier communal, des huissières et de 39 conseillers-ères, 5 conseillers excusés, 1 conseillère absente.
- Lecture du courrier adressé au bureau du Conseil communal. Démission d'un conseiller.
- Présentation et approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance.
- Assermentation de 3 nouveaux conseillers communaux par le Président du Conseil.

Point 2. **Préavis 03/2016 Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité.**

- le dit préavis est accepté à l'unanimité.

Point 3. **Préavis 04/2016 Rémunération des membres de la Municipalité.**

- le dit préavis est accepté à l'unanimité.

Point 4. **Préavis 05/2016 Fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.**

- le dit préavis est accepté par 38 voix pour et une abstention.

Point 5. **Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours.**

- Concernant le séparatif, les travaux avancent bien. Les derniers aménagements routiers vont bon train. La pose du revêtement commencera dès la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre. Fin octobre raccordement définitif de la station d'eau claire. Le budget des travaux est respecté. La syndique remercie les habitants pour leur patience.

Point 6. **Communication du Bureau.**

- Le Président rappelle la date du prochain Conseil communal du 6 décembre 2016.
- Les conseillers-ères qui désirent recevoir les documents par courriels sont priées de les communiquer au secrétaire à la fin de la séance.
- Les huissières sont priées de distribuer le règlement communal aux conseillers-ères qui ne le possède pas. Une nouvelle mouture de celui-ci est en préparation pour la prochaine séance du Conseil communal.
- Suite à un vote obtenant l'unanimité des conseillers-ères, les jetons de présence seront thésaurisés en vue de la course ou des courses du Conseil communal.

Point 7. **Communications de la Municipalité**

- M. Rosat, municipal, informe le Conseil communal que la mise de bois de feu aura lieu le vendredi 4 novembre à 20.00 heures, au restaurant de La Balance.
- M. Bapst, municipal, informe que suite à la scission avec l'ASISEV nous récupérerons notre investissement sous la forme d'une remise de frais sur le PG des écoles.
- M. Hostettler, municipal, annonce que des travaux de réfection des routes auront lieu en partie pendant les vacances scolaires d'automne. Il s'agit de la rue du Château et des routes cantonales traversant la localité de L'Isle. La Municipalité étudie un plan d'action pour régler les problèmes de parcage sur la place du village et sur la route des Mousses. Une étude sur le carrefour du Grütli est aussi à l'ordre du jour. La fontaine size à la rue du Levant sera réhabilitée avant la fin de cette année.
- Mme Rime, syndique, informe que le guichet du greffe a vu son horaire étendu. Le journal communal 'L'Isle Info' paraîtra 4 fois par année avant les séances du Conseil communal. Les sociétés locales sont vivement invitées à nous transmettre leurs informations. Concernant le regroupement scolaire ASICOV, les statuts sont en voie d'élaboration et seront présentés, au Conseil communal, lors de la séance de décembre. Le projet de la piscine intercommunale des Chavannes, à Cossonay, étudie actuellement ses statuts. Le Noël villageois aura lieu le 20 décembre 2016.

Point 8. **Propositions individuelles**

- M. Cloux, conseiller communal, interpelle M. Hostettler, municipal, concernant l'état de la route des Mousses. Les travaux de réfection vont être exécutés rapidement. Nous utiliserons du tapis à froid pour pouvoir être plus réactif.
 - Mme Donzé, conseillère communale, a remis à la Municipalité une lettre d'enfant demandant le remplacement des buts de football sur la place de jeux. Le courrier sera traité en Municipalité dès la prochaine séance.
 - M. Hostettler, Président du Conseil, remercie, les conseillers-ères, le bureau du Conseil communal, pour le travail effectué, ainsi que la Municipalité pour la bonne collaboration et l'organisation de la verrée d'après séance.
- La parole n'étant plus demandée, M. le Président du Conseil, M. Jürg Hostettler, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 21.40 heures.

Bureau du Conseil Communal

Le Président

Le Secrétaire

Jürg Hostettler



Daniel Pasche